



Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

Réunion du Lundi 1^{er} Septembre 2025

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL, Patrick BELISSANT, Alain CHENEVIÈRE

COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE 2025-2026

MASCULINE

INFORMATIONS :

Qualifiés au 7^{ème} tour fédéral : 20 équipes

- 3^{ème} tour le dimanche 14 septembre 2025 (entrée des clubs N3 et R1)
- 4^{ème} tour le dimanche 28 septembre 2025 (entrée des clubs N2)

L'utilisation de la FMI est obligatoire (sous peine de sanction financière).

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Rappel terrain :

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau **T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum**.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 3^{ème} tour de la Coupe de France :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 3^{ème} tour jusqu'au Vendredi 05 septembre 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

AMENDES – 2^{ème} TOUR REGIONAL

Amende de 75 Euros pour non-transmission de la F.M. ou envoi hors-délai (heure réglementaire : dimanche 20heures)

En application des dispositions prévues à l'article 33 du Règlement de la Ligue, les clubs répréhensibles ci-après sont passibles d'une amende de 75 Euros :

* **BALLON BEAULONNAIS** (506234) – match n° 27163.1 du 31/08/2025

* **F.C. BOUZEL** (553583) – match n° 27211.1 du 31/08/2025

* **U.S. DE LA CERÉ** (56175) – match n° 27190.1 du 31/08/2025.

- * E.S. MEYTHET (513403) – match n° 27254.1 du 31/08/2025
- * Am. S. LA GROSNE OUROUX (527623) – match n° 27384.1 du 31/08/2025
- * F.C. PORTOIS (509606) – match n° 27308.1 du 31/08/2025
- * JONQUILLE S REIGNIER (518270) - match n°27244.1 du 31/08/2025
- * E.S. DE VEAUCHE (504377) – match n° 27282.1 du 31/08/2025
- * U.S. VETRAZ MONTHOUX (519731) – match n° 27253.1 du 31/08/2025
- * C.O. VEYRE MONTON (532169) – match n° 27226.1 du 31/08/2025

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2025-2026

Rappel des dates :

1^{er} tour : samedi 06 septembre 2025 à 15 h 30

2^{ème} tour : samedi 13 septembre 2025 à 15 h 30 (entrée en lice des clubs de R2)

Rappel important règlement :

Art 1 – Titre et Challenge 1.

La FFF et la LFA organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), **étant rappelé que les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**
- ou à un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Rappel terrain :

Art.10 : pour les deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain classé T6 ou T6 Syn avec éclairage E6 minimum.

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain.
- 3) **Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.**
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, **le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.**

Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.

N° club ou	N° match du 1er T paru dans PV daté du 20 Août 2025 ou nom du club	N° club ou	N° match du 1er T paru dans PV daté du 20 Août 2025 ou nom du club
	1	508749	U.S. SANFLORAINE
	2	582562	GROUPEMENT JEUNES YTRAC-SANSAC-ROANNES
	3	551835	U.S. VALLEE DE L'AUTHRE
	4	516556	S.C. AVERMOIS

	5	554202	PAYS DE LAPALISSE
	6	554205	GROUPEMENT DU HAUT-CHER
	7	506258	A.S. DOMERATOISE
	8	582321	COMMENTRY F.C.
	9	520790	ESP. MOLINETOIS
	10	519999	UNION SPORTIVE VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS
560509	GJ BESBRE ET LOIRE FOOTBALL	581843	AC. S. MOULINS FOOTBALL
	11	581280	U.S. SUCS ET LIGNON
	12	520133	U.S. BRIOUDE
	13	504294	U.S. MONISTROL S/LOIRE
	14	516555	OLYMPIQUE RETOURNAC BEAUZAC
	15	512835	SAUVETEURS BRIVOIS
	16	554410	GROUPEMENT BLAVOZY / ST GERMAIN LAPRADE
	17	506507	U.S. ISSOIRE A. DU MAS
581763	VELAY SUD 43	523085	F.C. ESPALY
	18	529030	ESP. CEYRATOISE
	19	581946	GROUPEMENT DE L'AUZON
	20	508949	U.S. BEAUMONTOISE
	21	582731	F. C. CLERMONT METROPOLE
	22	506497	U.S. COURPIEROISE
	23	518527	LEMPDES SP.
	24	525985	A. S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT
	25	547699	F.C. COURNON D AUVERGNE
	26	520923	F.C. CHAMALIERES
	27	508772	F.C. RIOMOIS
	28	520289	F.C. CHATEL GUYON
	29	529886	F.C. PLAUZAT-CHAMPEIX
560516	GJ SCB FOOT	550852	MONTLUCON FOOTBALL
554404	GROUPEMENT FORMATEUR LIMAGNE	532169	C.O. VEYRE MONTON
	30	560858	GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE
	31	541514	U.S. CHARTREUSE GUIERS
	32	548844	F.C. DU NIVOLET
	33	581932	CHAMBERY SPORT 73
582556	GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	551005	F. C. CHAMBOTTE
	34	551383	CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB
	35	547152	F. C. EPAGNY/METZ-TESSY
	36	530654	F.C. CRANVES SALES
	37	515966	MARIGNIER SP.
	38	519170	F.C. CLUSES
517778	ENT.S. THYEZ	560843	PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB
	39	563864	OLYMPIQUE DE TERRENOIRE
	40	544208	F.C. ROCHE ST GENEST
	41	504377	E.S. DE VEAUCHE
	42	582723	NORD ROANNAIS FOOT
	43	563840	U. S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS
	44	582208	GJ LOIRE FOREZ FOOTBALL
	45	525870	ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD
	46	504278	F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT

	47	517999	J.S. CELLIEU
	48	551381	UNION SPORTIVE ECOTAY MOINGT
	49	518872	ST ETIENNE U.C. TERRENOIRE
	50	548715	F.C. LOIRE SORNIN
	51	509599	U.S. FEURS
	52	553751	FOOT CLUB DES BORDS DE LOIRE
	53	504383	O. ST ETIENNE
	54	548273	O. C. L'ONDAINE
	55	549920	HAUT PILAT INTERFOOT
	56	529727	F.C. ST PAUL EN JAREZ
552529	F. C. DES BOIS NOIRS	552955	A. S. SAVIGNEUX MONTBRISON
	57	504312	C.S. VIRIAT
	58	580902	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE
	59	504283	U.S. REPLONGES
	60	533109	F.C. GERLAND LYON
	61	500340	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
	62	581381	F. C. COLOMBIER-SATOLAS
	63	560508	GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE
	64	590301	VALSERHONE FOOT
	65	549484	U.S. MILLERY VOURLES
	66	580951	MOS3R FOOTBALL CLUB
	67	504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON
	68	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT
	69	523654	F.C. STE FOY LES LYON
	70	504723	F.C. VAULX EN VELIN
	71	552904	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS
	72	515301	F.C. D'ECHIROLLES
	73	542553	A.S. MISERIEUX TREVOUX
	74	511676	J.S. ST GEORGEOISE
	75	547044	PLASTICS VALLEE F.C.
	76	548198	AIN SUD
	77	520061	OLYMPIQUE LYON SUD
	78	582136	A; S. DE PUSIGNAN
	79	504338	U.S. GIEROISE
	80	511575	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
	81	547090	J.ST.O. GIVORS
	82	548812	F.C. LA SEVENNE
	83	553816	F. C. BRESSANS
	84	547603	BRESSE TONIC FOOT
	85	563791	HAUTS LYONNAIS
	86	541585	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
	87	504317	U.S. ARBENT MARCHON
	88	540737	ESSOR BRESSE SAONE
	89	504416	ENTENTE SPORTIVE CHARLY-VERNAISON FOOT
	90	530381	F.C. SEYSSINS
	91	514916	A.S. TULLINS FURES
	92	582234	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
	93	581322	F. C. SUD OUEST 69

	94	581969	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
	95	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON
	96	504649	VOUREY SP.
	97	552157	F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE
	98	518765	JOYEUSE S. ST PAUL
	99	500355	U. MONTILIENNE S.
	100	509197	U.S. DAVEZIEUX VIDALON
	101	504316	AM.S. DONATIENNE
	102	551476	F. C. RHONE VALLEES
	103	524469	F.C. BOURGUISAN
	104	546478	O.C. D'EYBENS
	105	550020	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL
	106	504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY
	107	551992	RHONE CRUSSOL FOOT 07
	108	522881	U.S. MOURSOISE
	109	526341	A.S. ST MARCELLOISE
	110	581498	A. S. BERG HELVIE
	111	590379	U. S. VALLEE-JABRON
550632	U. S. DU VAL D'AY	519935	A.C. SEYSSINET PARISET
523208	IN.C.F. BARB. BESAV.ROCH.SAMSON	546479	ENT.S. DU RACHAIS
563771	SUD AZERGUES FOOT	541589	MENIVAL F.C.
565153	FOOTBALL CLUB SAVIGNY ST PIERRE	517784	ST. AMPLEPUSIEN

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 2ème tour de la CGCA :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 2^{ème} tour jusqu'au Mercredi 10 septembre 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

COUPE DE FRANCE FEMININE 2025-2026

Rappel des dates :

Cadragé : Dimanche 07 septembre 2025 à 14 h 30

1^{er} tour : Dimanche 14 septembre 2025 à 14 h 30 (entrée des clubs de R2)

2^{ème} tour : Dimanche 28 septembre 2025 à 14 h 30 (entrée des clubs de R1)

Rappel important règlement :

Art 7.3 - Licences, qualifications et participation

1. Les dispositions des Règlements Généraux et de ses Statuts s'appliquent dans leur intégralité à la Coupe de France Féminine.

2. Les joueuses doivent être qualifiées en conformité avec les Règlements Généraux. Les conditions de participation à la Coupe de France Féminine sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueuses mutées est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF. Toute joueuse autorisée à participer régulièrement au championnat disputé par l'équipe première du club peut prendre part à l'épreuve. **Les joueuses licenciées U16F, U15F et moins ne sont pas autorisées à participer à cette épreuve. Les joueuses licenciées U17F peuvent participer, sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.**

ART 8.3 – Désignation des clubs « recevant » et des terrains

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2,3 et 4 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions en dessous du premier, la rencontre aura lieu sur son terrain. **Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.**

- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.

Les clubs de district sont considérés comme un seul et même niveau.

Rencontres du 1er tour le 14/09/2024			
IMPORTANT : L'ordre des rencontres se déterminera selon le règlement (voir ci-dessus)			
N° club ou	N° match du 1er T paru dans PV daté du 20 Août 2025 ou nom du club	N° club	NOM Club
581280	U.S. SUCS ET LIGNON	504278	F. C. O. DE FIRMINY-INSERSPORT
548273	O. C. L'ONDAINE	521301	VIGILANTE DE ST PAL DE MONS
581803	VELAY F. C.	564205	SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOTBALL
506377	F. C. DE L'ARZON	508408	ANDREZIEUX-BOUTHEON F. C.
560124	SOLIGNAC-CUSSAC FOOTBALL CLUB	520784	O. ST JULIEN CHAPTEUIL
518756	U.S. LANDOS	516555	OLYMPIQUE RETOURNAC BEAUZAC
506269	A.A.M. LAPALISSOISE	547504	RIORGES F.C.
	5	525870	ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD
560856	GROUPEMENT FEMININ DES MONTS ET DE LA PLAINE	541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP
506507	U.S. ISSOIRE A. DU MAS	580563	AURILLAC FOOTBALL CLUB
	7	508749	U.S. SANFLORAINE
542829	F.C. JUNHAC-MONTSALVY	541847	F.C. ALLY MAURIAC
508747	CERC.S. ARPAJONNAIS	551835	U.S. VALLEE DE L'AUTHRE
508772	F.C. RIOMOIS	506298	A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS
529541	R.C. CHARBONNIERES L/VARENNES	508746	R.C. DE VICHY
582321	COMMENTRY F.C.	520289	F.C. CHATEL GUYON
508739	ET. MOULINS YZEURE FOOTBALL	508742	S.C. ST POURCINOIS
521158	U. S. MEAULNE-BRAIZE	564196	GF MYF BESSAY FOOT
504623	ENTENTE SPORTIVE MONTROND CUZIEU	504256	F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
506469	S.C. BILLOMOIS	516330	A.S. ROMAGNAT
560477	UNION SPORTIVE BASSIN MINIER	517723	F.C. LEZOUX
563697	DOMES SANCY FOOT	510828	CEBAZAT SP.
	1	529286	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
560196	FOOT TROIS RIVIERES	505605	F.C. LYON FOOTBALL
542553	A.S. MISERIEUX TREVOUX	565258	GROUPEMENT FEMININ DU HAUT-BUGEY
560195	BRESSE FOOT 01	504391	C.S. LAGNIEU
546944	SAINT DENIS, AMBUTRIX, CHATEAU-GAILLARD, FC	514369	ENT.S. VAL DE SAONE
581373	SC MILLE ETANGS	553816	F. C. BRESSANS
	2	516884	F.C. BOURGOIN JALLIEU
552124	A. S. VER SAU	760278	GUC FOOTBALL FEMININ
550152	A. S. DU GRESIVAUDAN	522619	CLAIX F.
504823	U.S. LA MURETTE	581459	CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
534255	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN	515301	F.C. D'ECHIROLLES
564949	GF ACADEMIE DU BRION	864997	FOOTBALL CLUB SAINT ALBIN DE VAULSERRE
	3	504261	ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE
509197	U.S. DAVEZIEUX VIDALON	580873	ENT. S. NORD DROME

536261	A.S. CORNAS	528571	A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIE
504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY	504316	AM.S. DONATIENNE
518765	JOYEUSE S. ST PAUL	550020	AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL
519000	ESP. HOSTUNOISE	546292	F.C. EYRIEUX EMBROYE
581498	A. S. BERG HELVIE	527007	U.S. ROCHEMAURE
530927	AV.S. ROIFFIEUX	520730	F.C. FELINES ST CYR PEAUGRES
504390	F.C. PEAGEOIS	527892	A.ANIMATION J. SAINT ALBAN D'AY
	4	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
522883	MUROISE F. ST BONNET DE MURE	564596	GF PAYS DES COULEURS
524120	F.C. LA GIRAUDIERE BRUSSIEU	553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL
520066	LYON - LA DUCHERE	525335	AM.S. TOUSSIEU
533109	F.C. GERLAND LYON	504730	A.S. CRAPONNE
561132	SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB	523565	EVEIL DE LYON
	6	523657	U.S. ST REMY DE MAURIENNE
526437	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	582695	GFA RUMILLY VALLIERES
510121	F.C. THONES	551562	FC DE HAUTE TARENTEISE
564594	GF JONQUILLE SPORTIVE DE PERS-JUSSY	520593	ET.S. CERNEX
548880	F. C. DU FORON	590133	FOOTBALL CLUB DU CHERAN
560843	PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB	547152	F. C. EPAGNY/METZ-TESSY
529714	ECHENEVEX SEGNY CHEVRY O.	530036	ET.S. CHILLY
513412	A.S. SILLINGY	520590	U.S. ARGONAY
504350	ET. S. DOUVAIN-LOISIN	515966	MARIGNIER SP.
518949	STE S. ALLINGES	582180	AS-THONON

MODIFICATIONS : Lieu, Date, Horaire du 1er tour de la Coupe de France Feminine :

Les clubs peuvent modifier le lieu, la date, l'horaire de ce 1er tour jusqu'au Mercredi 10 septembre 2025 à 17 heures au service compétitions de la Ligue : competitions@laurafoot.fff.fr

COUPE LAuRAFoot MASCULINE 2025-2026

Le 1^{er} Tour est programmé le 28 septembre 2025 à 14 h 30.

COUPE LAuRAFoot FEMININE 2025-2026

Informations :

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2025/2025 de la Coupe LAuRAFoot Féminine.

- ▶ Les clubs régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- ▶ Cette coupe est ouverte aux clubs départementaux si vous souhaitez participer, vous devrez vous inscrire en saison 2025-2026 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au 30 septembre 2025 (dernier délai).

COURRIER RECU

- Direction des Sports Ville de Grenoble : Désignation Terrains 2ème Tour/Coupe de France.
Remerciements.

Le président de la commission,

Pierre LONGERE

La secrétaire de séance,

Abtisse HARIZA